

Trail : Aux couleurs d 'automne

RÉGLEMENT DE L'ÉPREUVE DU 19 OCTOBRE 2025

1. organisation

L'épreuve TRAIL AUX COULEURS D'AUTOMNE est organisée par le comité des fêtes de CARNAC-ROUFFIAC. Elle peut être modifiée ou supprimée si l'organisation le juge nécessaire (cas de force majeure, météo,...)

2. assurance et responsabilité

Conformément à la loi, l'association souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile d'organisateur garantissant les actes des membres de l'organisation .

Les coureurs participants seront sous leur propre responsabilité civile durant la course .Les mineurs sont sous la responsabilité civile de leur parents ou représentants de l'autorité parentale.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des biens personnels des coureurs.

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement , pour apporter des précisions jusqu'à la veille de la course.

3. déroulement des épreuves

Epreuve individuelles 25km -15km et 9km chronométrées avec un système de puce réutilisable fixé à la chaussure , par la société RUN'HEURE , avec classement à l'arrivée . La course 25km comptant au challenge long et la 15 km comptant au challenge court de l'A.D.C.P.H.S

4. Conditions d'engagement

Les inscriptions se feront en ligne uniquement sur le site www.chrono-start.com elle ne seront validées que si elles sont accompagnées :

Pour les licenciés :

D'une licence FFA/FSCF/FSGT ou UFOLEP en cours de validité, à la date de la manifestation

D'un « Pass' j'aime courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens la contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Pour les non licenciés :

Désormais les **NON licenciés majeurs n'auront plus à produire de certificat médical**

Il vous faut simplement effectuer le Parcours de Prévention Santé pps.athle.fr à l'issue duquel un numéro PPS et une attestation PPS sera délivrée par la FFA (validité de 3 mois).

POUR LES MINEURS : joindre une autorisation parentale au plus tard au retrait du dossard

Aucune inscription le jour de la course pour le trail 25km – 15km et le 9km ni d'échange de dossard possible.

5. Respect des règles

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique , chaque participant s'engage à respecter le code de la route et sera tenu responsable en cas de manquement ou refus de s'y conformer .

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent , chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié .

Tout participant ayant abandonné a pour obligation de remettre son dossard , soit à un signaleur, soit à un ravitaillement , soit à l'arrivée afin que l'organisation soit informée .

Chaque participant devra respecter la faune et la flore (ne pas jeter bouteilles ou autre sachets d'emballages sur le sol) . Les déchets pourront être jetés aux différents postes de ravitaillement .

6. Inscriptions

Les inscriptions pour les courses et la randonnée se feront uniquement en ligne via la plateforme d'inscription de chrono-start <http://www.chrono-start.com/>

Les frais sont à la charge du participant.

25 km : départ à 9h00 : 16 €

15 km : départ à 9h30 : 12 €

9 km : départ à 10h00 : 10€

MARCHE 10 km : départ 9h15 : 6 €

Tout engagement est personnel , ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit , sauf en cas d'accident ou d'impossibilité médicale justifiée par un médecin (fournir un certificat médicale de non aptitude) .

7. Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera le dimanche 19 octobre devant la salle des fêtes de CARNAC-ROUFFIAC à partir de 7h30 lieu de départ et arrivée .

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course .

8. Catégories

25 km : ouvert à partir des espoirs à masters.

15 km : ouvert à partir des cadets à masters.

9 km : ouvert à partir des cadets à masters.

9. Sécurité

Les parcours seront sécurisé par l'organisation . Un poste de secours sera situé au point de départ et arrivée . A chaque intersection de route, sera présent au minimum un signaleur équipé de gilet jaune et du panneau K10 pour avertir les véhicules .

Un membre de l'organisation fermera chaque courses.

10. Ravitaillements

Trail 25 km : 3 ravitaillements

Trail 15 km : 2 ravitaillements

Trail 9 km : 1 ravitaillement

Randonnée 10 km : 1 ravitaillement

11. Récompenses

Les 3 premiers au scratch, et le premier de chaque catégorie pour les 3 courses (homme et femme) .

Pas de cumul pour les récompenses .

12. Droit à l'image

Du fait de son engagement , chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître , prises à l'occasion de sa participation aux épreuves , sur tous supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires .

13. Acceptation des termes de ce règlement

En faisant acte d'inscription , les coureurs reconnaissent avoir pris connaissance de ce règlement et d'en accepter les termes.

